



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

L'An deux mil seize, le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-neuf février deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

Mme Christelle COUTHOUIS, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Sylvain DUBREUIL.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2015.

DEL 26.02.2016-002 : Retrait de Finistère Ingénierie Assistance

Devant le désengagement des services de l'Etat en matière d'assistance technique des communes, les élus Finistériens, comme ceux d'autres départements se sont organisés. Cette volonté se retrouve dans de nombreux schémas de mutualisation intercommunaux mais aussi à l'échelon départemental. Ainsi, le département du Finistère a créé un établissement public à caractère administratif dénommé Finistère ingénierie assistance (FIA).

La commune de Bannalec a adhéré à cet établissement suite à une délibération du conseil municipal du 14 février 2014. Or il se trouve que les propositions de FIA sont concentrées sur les études pré-opérationnelles, ce qui ne correspond pas au besoin principal de la commune de Bannalec. Aussi, dans un contexte budgétaire contraint, il est proposé que la commune ne renouvelle pas son adhésion et se retire de FIA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide que la commune de Bannalec n'adhère plus à FIA et ce dès l'année 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

(MARCEL JAMBOU ABSENT)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

